

12 DÉCEMBRE 2017

Séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Jacques-le-Mineur, MRC des Jardins de Napierville, tenue au centre communautaire, situé au 119, Renaud, à Saint-Jacques-le-Mineur mardi le 12 décembre 2017.

Monsieur Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier est aussi présent et agit comme secrétaire.

Ouverture de la séance

Madame la mairesse informe l'assistance que la séance ordinaire est ouverte à 19h00.

Environ quarante-trois (43) personnes étaient présentes dans la salle.

2017-11-236 - Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur le conseiller Marc Lamarre et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d'approuver l'ordre du jour en ajoutant au point 13 (Divers), le projet-pilote du 95, Principale et laissant le point varia ouvert à toute question d'intérêt public, à savoir :

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE DES MEMBRES

Étaient présents les membres du Conseil suivants :

Monsieur Richard Lestage, au poste No. 1,
Monsieur Alain Lestage, au poste No. 2,
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4,
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5;
Monsieur François Ledoux, au porte No. 6.

2. ORDRE DU JOUR

2.1 Adoption de l'ordre du jour;

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE ET AFFAIRES JURIDIQUE

- 3.1 Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 ;
- 3.2 Résolution approuvant l'augmentation de 5% proposée dans la convention de services avec Refuge A.M.R. pour la fourniture du service animalier pour le mois de janvier 2018, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit signée entre les deux parties;
- 3.3
- 3.4 Résolution approuvant l'offre de financement du ministère des finances proposant une institution financière pour les règlements d'emprunt 2017-349, 2017-354 et 2017-360 (à venir le 12 décembre 2017);
- 3.5 Résolution approuvant le budget 2018 pour le transport adapté et la contribution à versé de 4 075 \$;
- 3.6 Résolution approuvant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2018 ;
- 3.7
- 3.8 Résolution approuvant la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 22 décembre à partir de midi jusqu'au 3 janvier 2018 inclusivement;
- 3.9 Résolution approuvant la formation sur les impacts de la Loi 122 pour le directeur général/secrétaire-trésorier les 31 janvier et 1er février 2018.
- 3.10 Résolution approuvant la contribution annuelle de la Société de la Croix-Rouge Canadienne de janvier à décembre 2018;
- 3.11 Résolution approuvant la nomination de membres du Conseil devant assumer le poste de maire ou mairesse suppléant (e) en la personne de monsieur Alexandre Brault, de décembre 2017 à juin 2018 et de madame

12 DÉCEMBRE 2017

Marie-Ève Boutin, de juin à décembre 2018, et autorisant la signature pour et au nom de la municipalité des documents inhérents;

3.12

3.13 Résolution approuvant le 23 janvier comme date de la tenue de la séance d'adoption du budget 2018;

3.14 Résolution mandatant Madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents aux emprunts temporaires des règlements d'emprunt autorisé par le MAMOT;

3.15 Résolution approuvant le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et la transmission de cette liste à la MRC des Jardins-de-Napierville tel que le prévoit l'article 1023 du Code municipal;

4. FINANCES ET TRÉSORERIE

4.1 Adoption des comptes à payer ;

5. INFORMATIONS SERVICES ET ASSOCIATIONS

5.1 Informations sur le SSI de Saint-Jacques-le-Mineur ;

5.2 Informations concernant la bibliothèque municipale ;

5.2.1. Résolution approuvant le règlement modifiant l'article 5 du règlement 2012-265-2, concernant les règles de prêt par catégorie d'usagers et l'article 1 du règlement 2017-359 concernant les heures d'ouverture;

6. INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE

7. 1^{ère} PÉRIODE DE QUESTIONS

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1. Résolution approuvant les priorités d'action de la Sûreté du Québec pour 2018.

9. TRAVAUX PUBLIC

9.1 Résolution approuvant la transmission d'une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports pour l'obtention des coûts approximatifs concernant l'installation de feux de circulation à l'intersection du rang du Coteau et de la route 219;

9.2 Résolution approuvant l'abattage et l'essouchage de 19 frênes sur la Place Dr Bénonie Guérin;

9.3 Résolution approuvant le choix d'une firme pour la caractérisation des sols provenant du boul. Édouard VII et entassés sur le terrain de Réal Landry près des étangs aérés;

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Avis de motion relatif à la modification du règlement relatif aux animaux no.96-124 concernant les poulaillers urbains afin de modifier la date de limite de réception des demandes de licence, la période de validité de la licence pour la garde de poules ainsi que les coûts de la licence en fonction du coût de la formation obligatoire;

11. HYGIÈNE DU MILIEU

11.1. Résolution approuvant LA DEMANDE DE DÉROGATION DE BRANCHEMENT AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL POUR LE POULAILLER SITUÉ DERRIÈRE LE 84 PRINCIPALE;

11.2. Résolution concernant des demandes de reports de branchement au réseau d'alimentation en eau potable et d'eaux usées;

12. ENVIRONNEMENT

13. DIVERS

14. 2^{ème} PÉRIODE DE QUESTIONS

12 DÉCEMBRE 2017

- 15. PROCHAINE RENCONTRE (09-01-2018)
- 16. CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉ

2017-12-258 - Résolution adoptant le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017

Les membres du Conseil, ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 21 novembre 2017, plus de 24 heures avant la présente assemblée, il est proposé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, appuyé par Monsieur le conseiller Alexandre Brault et résolu de dispenser le directeur général/secrétaire-trésorier d'en faire la lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 novembre 2017 tel que présenté et rédigé.

ADOPTÉ

2017-12-259 - Résolution approuvant l'augmentation de 5% proposée dans la convention de services avec Refuge A.M.R. pour la fourniture du service animalier pour le mois de janvier 2018, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit signée entre les deux parties

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d'approuver l'augmentation de 5% proposée dans la convention de services avec Refuge A.M.R. pour la fourniture du service animalier pour le mois de janvier 2018, jusqu'à ce qu'une nouvelle entente soit signée entre les deux parties.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-260-1 - Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 687 900 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite emprunter par billets pour un montant total de 687 900 \$ qui sera réalisé le 19 décembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2016-339	145 000 \$
2012-266	519 200 \$
2014-302	17 800 \$
2013-290	5 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

12 DÉCEMBRE 2017

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l’article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 2016-339, 2012-266, 2014-302 et 2013-290, la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur souhaite réaliser l’emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

- 1. les billets seront datés du 19 décembre 2017;
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 juin et le 19 décembre de chaque année;
- 3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
- 4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	18 900 \$
2019.	19 400 \$
2020.	20 000 \$
2021.	20 600 \$
2022.	21 400 \$ (à payer en 2022)
2022.	587 600 \$ (à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2016-339, 2012-266, 2014-302 et 2013-290 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 19 décembre 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

∞ ADOPTÉ ∞

2017-12-260-2 - Résolution approuvant l’offre de financement du ministère des finances proposant une institution financière pour les règlements d’emprunt 2017-349, 2017-354 et 2017-360 - Soumissions pour l’émission de billets

Date d’ouverture :	12 décembre 2017	Nombre de soumissions :	3
Heure d’ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 9 mois
Lieu d’ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d’intérêt moyen :	2,6728 %
Montant :	687 900 \$	Date d’émission :	19 décembre 2017

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique «Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal», des

12 DÉCEMBRE 2017

soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 19 décembre 2017, au montant de 687 900 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

18 900 \$	2,00000 %	2018
19 400 \$	2,10000 %	2019
20 000 \$	2,25000 %	2020
20 600 \$	2,40000 %	2021
609 000 \$	2,70000 %	2022

Prix : 98,62300 Coût réel : 2,98779 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

18 900 \$	3,09000 %	2018
19 400 \$	3,09000 %	2019
20 000 \$	3,09000 %	2020
20 600 \$	3,09000 %	2021
609 000 \$	3,09000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,09000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES SEIGNEURIES DE LA FRONTIERE

18 900 \$	3,15000 %	2018
19 400 \$	3,15000 %	2019
20 000 \$	3,15000 %	2020
20 600 \$	3,15000 %	2021
609 000 \$	3,15000 %	2022

Prix : 100,00000 Coût réel : 3,15000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 décembre 2017 au montant de 687 900 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 2016-339, 2012-266, 2014-302 et 2013-290. Ces billets sont émis au prix de 98,62300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

12 DÉCEMBRE 2017

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-261 - Résolution approuvant le budget 2018 pour le transport adapté et la contribution à versé de 4 075 \$

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2018 soumises par l’organisme délégué, soit << Transport adapté Haut-Richelieu>>, à l’égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que les prévisions budgétaires 2018 ont été approuvées le 22 novembre 2017 par l’organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 4 075 \$ la contribution financière à être versée par la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour le transport adapté aux personnes handicapées;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents,

Que la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu’organisme mandataire et Transport adapté du Haut-Richelieu en tant qu’organisme délégué pour l’année 2018;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 4 075 \$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur, et d’en autoriser le paiement.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

12 DÉCEMBRE 2017

ADOPTÉ

2017-12-262 - Résolution approuvant le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour 2018

CONSIDÉRANT que l’article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaire pour la prochaine année, en fixant le jour et l’heure du début de chacune;

En conséquence, il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le 2^e mardi de chaque mois et débiteront à 19 heures.

MOIS	DATE	HEURE
Janvier	9 janvier	19h00
Février	13 février	19h00
Mars	13 mars	19h00
Avril	10 avril	19h00
Mai	8 mai	19h00
Juin	12 juin	19h00
Juillet	10 juillet	19h00
Août	14 août	19h00
Septembre	11 septembre	19h00
Octobre	9 octobre	19h00
Novembre	13 novembre	19h00
Décembre	11 décembre	19h00

Qu’un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la Loi qui régit la municipalité.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-263 - Résolution approuvant la fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 22 décembre à partir de midi jusqu’au 3 janvier 2018 inclusivement

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d’approuver fermeture du bureau municipal durant la période des Fêtes du 22 décembre à partir de midi jusqu’au 3 janvier 2018 inclusivement.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	

12 DÉCEMBRE 2017

Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-264 - Résolution approuvant la formation sur les impacts de la Loi 122 pour le directeur général/secrétaire-trésorier les 31 janvier et 1er février 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d’approuver la formation sur les impacts de la Loi 122 pour le directeur général/secrétaire-trésorier les 31 janvier et 1er février 2018.

Considérant que le directeur général/secrétaire-trésorier est administrateur de la zone Sud-Ouest du Québec et que la formation est donnée à Valleyfield qui est l’intérieur de sa zone, aucun frais d’inscription seront chargés par l’ADMQ, sauf les frais inhérents au déplacement.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-265 - Résolution approuvant la contribution annuelle de la Société de la Croix-Rouge Canadienne de janvier à décembre 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres du Conseil présents, d’approuver la contribution annuelle de la Société de la Croix-Rouge Canadienne pour l’entente de Services aux sinistrés, pour la période couvrant de janvier à décembre 2018, au montant de 253.76 \$ (1586 hab. x 0.16 \$/hab).

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

12 DÉCEMBRE 2017

2017-12-266 - Résolution approuvant la nomination de membres du Conseil devant assumer le poste de maire ou mairesse suppléant (e)

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver la nomination de membres du Conseil devant assumer le poste de maire ou mairesse suppléant (e) en la personne de monsieur Alexandre Brault, de décembre 2017 à juin 2018 et de madame Marie Ève Boutin, de juin à décembre 2018, et autorisant la signature pour et au nom de la municipalité des documents inhérents.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-267 - Résolution approuvant le 23 janvier comme date de la tenue de la séance d’adoption du budget 2018

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver la date du 23 janvier 2018 comme date de la tenue de la séance d’adoption du budget 2018.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-268 - Résolution mandant Madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents aux emprunts temporaires des règlements d’emprunt autorisé par le MAMOT

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, de mandater Madame la mairesse et le directeur général à signer pour et au nom de la municipalité les documents inhérents aux emprunts temporaires des règlements d’emprunt autorisé par le MAMOT auprès de l’institution financière Caisse Desjardins – Seigneuries de la Frontière.

Le résultat du vote était le suivant :

12 DÉCEMBRE 2017

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-269 - Résolution approuvant le dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité et la transmission de cette liste à la MRC des Jardins-de-Napierville tel que le prévoit l’article 1023 du Code municipal

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que suite au dépôt de la liste des personnes endettées envers la municipalité, que des démarches soient entreprises afin de respecter l’article 1023 du Code municipal et qu’une copie de cette liste soit transmise à la MRC des Jardins-de-Napierville pour la vente pour taxes impayées si nécessaires.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

Monsieur le conseiller Marc Lamarre déclare un intérêt au prochain point (4.1 – Comptes à payer) et se retire de la table de délibérations à 19h09.

2017-12-270 –Adoption des comptes à payer

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, que les comptes à payer du mois de novembre 2017, sur la liste préparée à cet effet, soient adoptés tels que présentés :

Le total des **comptes à payer** de novembre 2017 à même le fonds général est de 136 356.60 \$.

Le total des comptes à payer en **immobilisations** est de 135 946.78 \$.

Le total des **paies** de novembre 2017 : 65 094.72 \$.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	-	-

12 DÉCEMBRE 2017

Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
<u>Total</u>	<u>5</u>	

∞ ADOPTÉ ∞

Monsieur le conseiller Marc Lamarre reprend sa place à la table de délibérations à 19h10.

2017-12-271 - Résolution approuvant le règlement modifiant l'article 5 du règlement 2012-265-2, concernant les règles de prêt par catégorie d'usagers et l'article 1 du règlement 2017-359 concernant les heures d'ouverture

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d'adopter le règlement *RÈGLEMENT BIBLIO 2017-363, MODIFIANT LES RÈGLEMENTS BIBLIO 2012-265-2 ET 2017-359 DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE SAINT-JACQUES-LE-MINEUR*, qui se décrit ainsi :

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier certains articles des règlements BIBLIO 2012-265-2 et 2017-359 de la Bibliothèque municipale de Saint-Jacques-le-Mineur;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné par lors de la séance régulière du Conseil municipal tenue le 21 novembre 2017.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé, appuyé et il EST RÉSOLU unanimement par les membres présents du conseil,

Que le règlement portant le numéro BIBLIO 2017-363 soit modifié et est adopté, et il est par le présent règlement, statué et décrété comme suit, de modifier les articles suivants:

ARTICLE 1 RÈGLES DE PRÊT PAR CATÉGORIE D'USAGERS

ARTICLE 5 du règlement 2012-265-2

Politique de prêt générale	Maximum de prêts par type de matériel						
	Maximum de prêts	Document standard	Livre en nouveauté	Livre en location	Périodique	Docs multimed.*	PEB
ADULTE	7	5			2		7
JEUNE	5	3			2		5
BIBLIO							
AINES							

12 DÉCEMBRE 2017

ECOLE							
GARDER IE							

ARTICLE 2

ARTICLE 1 HEURES D’OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE

L’article 1 du règlement général et sur l’accès public à l’intérieur de la bibliothèque est modifié afin de modifier les heures d’ouverture de la bibliothèque le mercredi soir. L’article se lit comme suit :

“ Article 1 : Heures d’ouverture de la bibliothèque

	AM	PM	Soirée
Lundi			18.30 à 20.30
Mardi			
Mercredi		14.00 à 17.00	18 :30 à 20:30
		(13.00 à 16.30 durant la période scolaire)	
Jeudi			
Vendredi			
Samedi	10.30 à 12.00		
Dimanche			

Les heures d’ouverture de la bibliothèque sont :

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur le 14 décembre 2017.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, directeur général/secrétaire-trésorier

Point 6 - INFORMATIONS AUX CITOYENS DE LA MAIRESSE -
19h11

- Remerciements aux bénévoles et aux responsables

Point 7 - 1ère PÉRIODE DE QUESTIONS 19h12

- Complément d’information sur le point No. 3.2;
- Complément d’information sur le point 3.8

Fin 19h16

2017-12-272 - Résolution approuvant les priorités d’action de la
Sûreté du Québec pour 2018

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’identifier par voie de résolution les priorités d’action locales pour la prochaine année 2018-2019 de la Sûreté du Québec (PARL).

12 DÉCEMBRE 2017

PRIORITÉS D’ACTION 2018-2019

Municipalité	Saint-Jacques-le-Mineur
Priorités no 1	Sécurité routière (respect de la vitesse)
Priorités no 2	Surveillance dans les parcs
Priorités no 3	Conférences d’informations communautaires sur les drogues
Commentaires:	

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-273 - Résolution approuvant la transmission d’une demande auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’électrification des transports pour l’obtention des coûts approximatifs concernant l’installation de feux de circulation à l’intersection du rang du Coteau et de la route 219

Considérant qu’une rencontre a eue lieu le 29 novembre 2017 entre Madame la mairesse et Messieurs François Hallé du MTMDET, Gilles Bigras, attaché politique du bureau de comté de la circonscription d’Huntingdon et Jean-Pierre Cayer, directeur général, concernant l’installation de feux de circulation à l’intersection du rang du Coteau (217) et de la 219;

Considérant que le représentant du MTMDET nous a informé que des frais pourraient être attribués à la Municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur pour le déplacement de la route Édouard VII et de l’aménagement de l’intersection;

Considérant qu’il serait opportun pour la municipalité de connaître les coûts budgétaires pour le projet afin de la prévoir en réserve dans les budgets de la municipalité;

Par conséquent,

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, de transmettre par voie de résolution une demande au MTMDET afin de connaître les frais qui seraient inhérents à

12 DÉCEMBRE 2017

l’aménagement projeté et applicables à la municipalité, ainsi que les plans projetés pour ces travaux.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-274 - Résolution approuvant l’abattage et l’essouchage de 19 frênes sur la Place Dr Bénonie Guérin

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, d’approuver l’offre de services de l’entreprise Robert Wuyts pour l’abattage de 19 frênes infectés par l’agrile du frêne et implantés sur la Place de l’Église, au montant de 100 \$/chacun pour l’abattage et 30 \$/chacun pour l’essouchage.

Il est attendu que quatre (4) frênes identifiés se verront abattre la tête en laissant 6 pieds au tronc, au montant aussi de 100 \$/chacun.

Le prix proposé, de 2 730 \$ plus taxes applicables, comprend de déchiquetage des branches et le nettoyage de l’emplacement et que les troncs coupés seront laissés sur place pour en disposer auprès de citoyens sur le territoire de Saint-Jacques-le-Mineur.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-275 - Résolution approuvant le choix d’une firme pour la caractérisation des sols provenant du boul. Édouard VII et entassés sur le terrain de Réal Landry près des étangs aérés

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver le choix de la firme Solmatech, au montant de 4 665 \$ plus taxes applicables pour la caractérisation des sols provenant du boul. Édouard VII et entassés sur le terrain de Réal Landry près des étangs aérés.

Ce mandat consiste à la prise de 19 échantillons + 10 % de duplicata.

Le résultat du vote était le suivant :

12 DÉCEMBRE 2017

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-276 - Avis de motion concernant la modification du règlement relatif aux animaux no.96-124 concernant les poulaillers urbains afin de modifier la date de limite de réception des demandes de licence, la période de validité de la licence pour la garde de poules ainsi que les coûts de la licence en fonction du coût de la formation obligatoire

Monsieur le conseiller Alain Lestage donne avis de motion qu’à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la modification du règlement relatif aux animaux no.96-124 concernant les poulaillers urbains afin de modifier la date de limite de réception des demandes de licence, la période de validité de la licence pour la garde de poules ainsi que les coûts de la licence en fonction du coût de la formation obligatoire.

Un projet de ce règlement est présenté séance tenante.

2017-12-277 - Résolution approuvant la demande de dérogation de branchement au réseau d’alimentation en eau potable pour le branchement du poulailler situé à l’arrière du 84, Principale

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil de voter CONTRE la demande de dérogation de branchement au réseau d’alimentation en eau potable pour le branchement du poulailler situé à l’arrière du 84, Principale et qu’une solution alternative devra être trouvée pour se conformer au règlement 2014-311.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1		X
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,		X
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,		X
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4		X
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5		X
Monsieur François Ledoux, au poste No.6		X
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total		6

ADOPTÉ

2017-12-278 - Résolution concernant des demandes de reports de branchement au réseau d’alimentation en eau potable et d’eaux usées

Il est proposé, appuyé et résolu UNANIMEMENT par les membres présents du Conseil, de tolérer le prolongement de la date des branchements aux réseaux d’alimentation en eau potable et de

12 DÉCEMBRE 2017

traitement des eaux usées, pour les citoyens concernés qui n’auront pas respecté la date du 26 décembre 2017 pour le faire, jusqu’au 1^{er} juin 2018.

Il est attendu que le citoyens concernés qui ne se seront pas conformés à cette date verront l’application des articles 93 et 94 du règlement 2014-311, qui se décrivent comme suit :

Article 93. Amende

Quiconque contrevient à une disposition du présent règlement commet une infraction.

Quiconque commet une première infraction est passible d’une amende d’au moins deux cents dollars (200\$) et d’au plus mille dollars (1000\$).

Quiconque commet toute infraction subséquente est passible d’une amende d’au moins quatre cents dollars (400\$) et d’au plus deux mille dollars (2000\$).

Si l’infraction se continue, elle constitue jour par jour une infraction distincte et la pénalité pour cette infraction peut être infligée pour chaque jour que dure l’infraction.

Article 94. Infraction continue

Toute infraction à une disposition du présent règlement constitue, jour par jour, une infraction séparée.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

ADOPTÉ

2017-12-279 – Résolution approuvant le prolongement du projet-pilote au 95, Principale

Il est proposé, appuyé et il est résolu UNANIMEMENT, par les membres du Conseil présents, d’approuver le prolongement du projet pilote de comptoir familial situé au 95, Principale, pour une période supplémentaire de 6 mois, à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le résultat du vote était le suivant :

Membres du Conseil	Pour	Contre
Monsieur Richard Lestage, au poste No 1	X	
Monsieur Alain Lestage, au poste No.2,	X	
Madame Marie-Ève Boutin, au poste No.3,	X	
Monsieur Alexandre Brault, au poste No. 4	X	
Monsieur Marc Lamarre, au poste No. 5	X	
Monsieur François Ledoux, au poste No.6	X	
Madame Lise Sauriol, mairesse		
Total	6	

12 DÉCEMBRE 2017

ADOPTÉ

Point 13- 2e Période de questions 19h25

- Questions sur le point 8.1;
- Question sur le point 10.1;
- Questions sur les points 10.1 et du DIVERS - projet pilote du 95, Principale;
- Point No.11.2;;

Fin de la période des questions à 19h32

2017-12-280 - Clôture de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Marie-Ève Boutin, appuyé par Monsieur le conseiller Alain Lestage, et il est résolu UNANIMEMENT par les conseillers présents, que, les sujets prévus à l'ordre du jour présentés étant tous épuisés, la séance est close. 19h33.

Lise Sauriol, mairesse

Jean-Pierre Cayer, dir, gén./sec.-trés.

END